

• (1600)

[Traduction]

Nous proposons un certain nombre d'amendements sérieux qui amélioreront, selon nous, ce projet de loi. L'un de ces amendements prévoit qu'afin d'être juste envers tous les Canadiens vivant en-dessous du seuil de la pauvreté, il faut appliquer ce projet de loi à toutes les familles dont le revenu est inférieur à 23 500 \$. En tant que députés, nous savons que de nombreuses familles ont bien de la difficulté à joindre les deux bouts avec un revenu situé entre 15 000 \$ et 23 500 \$. Cet amendement mérite d'être adopté.

Le deuxième amendement porte sur la bureaucratie. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en laissant entendre qu'il allait mettre de l'ordre dans toute la bureaucratie. La plupart des familles visées par ce projet de loi, celles dont le revenu annuel est de 15 000 \$ ou moins, seront admissibles au plein crédit d'impôt de 454 \$. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'envoyer un chèque de 300 \$ puis un autre de 154 \$, alors que les documents pertinents sont remplis? On ne fait qu'accroître la paperasserie. Il serait beaucoup plus facile de dire à ces gens que nous savons qu'ils ont besoin de l'argent avant Noël et qu'ils ne veulent pas être les victimes des escompteurs d'impôt, et que nous leur enverrons donc le plein montant de 454 \$ avant Noël. Les familles dont le revenu est supérieur à 15 000 \$ ou 23 500 \$ peuvent faire leur demande par les voies normales. En agissant autrement, on ne fait que doubler les formalités administratives.

En outre, les dispositions concernant les paiements en trop sont extrêmement complexes, comme vous le savez. Si par accident le gouvernement envoie à M^{me} Tremblay un chèque de 300 \$ alors qu'elle n'avait droit qu'à 200 \$, alors, après Noël, une fois qu'elle aura dépensé l'argent pour acheter des cadeaux ou des vêtements d'hiver ou des choses nécessaires aux enfants voire pour nourrir sa famille, le percepteur va venir lui réclamer les 100 \$ qu'elle a perçus en trop, plus l'intérêt. Tous les députés qui travaillent dans leurs bureaux de comté ne sont pas sans savoir ce que représente une facture imprévue de 100 \$ pour une famille dont le revenu maximum est de 15 000 \$ par an ou moins. Qu'est-ce que cela représente pour un député? Je ne pense pas que cela va nous amener devant la Cour des faillites. Cependant, lorsqu'on demande à une famille qui tente d'élever deux enfants, peut-être une famille monoparentale, de rembourser 100 \$ qu'elle a déjà dépensés, on la place dans une situation extrêmement précaire.

Nous recommandons également qu'il ne soit pas perçu d'intérêt sur les sommes versées en trop mais on pourrait même simplifier les choses en envoyant le montant total de 454 \$. Toutefois, nous sommes fort inquiets à propos des versements en trop qui risquent de compromettre gravement la situation des familles démunies et nous pensons qu'il y a lieu de récupérer seulement l'excédent, sans faire payer d'intérêt.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous souscrivons effectivement à la motion, mais nous sommes d'avis que 300 \$ ne suffisent pas et que ce paiement devrait être plutôt de 454 \$. Le maximum des revenus donnant droit à ce paiement devrait passer de 15 000 \$ à 23 500 \$, de façon à tenir compte davantage de la situation réelle des Canadiens vivant dans la pauvreté. Je ne pense toutefois pas que nous puissions accepter le postulat du gouvernement, exposé d'un discours à l'autre, selon

Impôt sur le revenu—Loi

lequel il se démènerait comme un diable dans l'eau bénite pour venir en aide aux défavorisés et aux familles nécessiteuses. A vrai dire, il ne leur donne que des miettes; cette mesure est une solution très superficielle au problème de la pauvreté. Cela est particulièrement vrai, compte tenu des données publiées par le Conseil national du bien-être qui déplore l'augmentation du fardeau fiscal des travailleurs défavorisés et des familles gagnant moins de 30 000 \$ par an. Toutes les mesures fiscales présentées par les conservateurs depuis 1984 montrent que les familles comptant deux enfants et ne gagnant que 15 000 \$ paieront 355 \$ de plus en impôt. Le Père Noël Mulroney et ses amis feront en novembre un cadeau de 300 \$ aux pauvres et aux nécessiteux, mais lorsque viendra le moment de sacrifier au fisc en avril prochain, ces familles devront déboursier 355 \$ de plus en impôt, ce qui équivaut pour eux à une perte sèche de 55 \$.

D'après nos données, l'augmentation du fardeau fiscal des familles gagnant \$15 000 est proportionnellement la même que pour les familles comptant deux enfants mais gagnant 100 000 \$. Le gouvernement prétend vouloir partager équitablement le fardeau fiscal, et je voudrais bien savoir ce qu'il entend au juste par là. Les Canadiens s'accordent à reconnaître que toute augmentation d'impôt ne devrait être imposée qu'à ceux qui en ont les moyens, et non pas à ceux qui en sont complètement démunis.

Une des choses qui rendent notre société unique en son genre est que tous les partis politiques sont prêts à venir en aide aux plus démunis. Malheureusement, on constate qu'en réalité la politique conservatrice consiste d'une part à accorder un crédit d'impôt pour enfants de 300 \$, ce qui est louable et devrait être reconnu, mais qu'elle consiste d'autre part à percevoir 355 \$ cette année seulement en majorations d'impôt. En outre, cette majoration est cumulative et durant les quatre prochaines années, cette même famille subira une majoration d'impôt s'élevant à des centaines sinon des milliers de dollars.

Nous devrions être également au courant d'une autre question. Je me demande combien de temps il me reste pour en parler, car je constate qu'après un si long congé je suis en train de perdre la voix, mais que le ciel m'en préserve! De toute façon, je pense que le gouvernement a été incité à présenter ce projet de loi parce que nous voulions empêcher l'extorsion dont sont victimes ceux qui ont des revenus modestes et qui ont besoin d'argent pour des vêtements d'hiver ou des articles importants et qui finissent pas s'adresser à des escompteurs d'impôt. Comme nous le savons, ce service leur coûtera 15 p. 100 sur les premiers 300 \$ et 5 p. 100 au-delà. Tout porte à croire que la plupart de ceux qui ont recours aux escompteurs d'impôt sont des petits salariés ou des gens aux revenus modestes. En 1985, un demi-million de Canadiens qui ont vendu leur crédit d'impôt pour enfants à des escompteurs avaient des revenus inférieurs à 8 000 \$. De toute évidence, les services d'escompteurs s'adressent à ceux qui manquent d'argent liquide. D'après les estimations du gouvernement, les escompteurs ont reçu plus de 20 millions de dollars de crédit d'impôt pour enfants en 1984 et ont accumulé des remboursements d'impôt s'élevant à plus de 41 millions de dollars en 1984.